

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-339-1925 Permis d'occupation provisoire.

n° 31-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 février 1925

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro
1 février 1925

TEXTE INTÉGRAL

Le sieur Ibrahim Bagrache demeurant à Bender-Djédid., est aulorisé à occuper à litre précaire el révocable, au village de Bender-Djédid, une parcelle de terroin de forme tranézoïdale sur lagquelle esl construite uné maison en briques crues, et d'une supeérficie de deux cent quaranie-neuf mètres carrés 60 environ, mesurant 16 m, 59 et 14 in. 70 de bases sur 16 mèlres de hauteur et bornée : au nord, par l'avenue 1: au sud. par un terrain la séparant de l'avenue 14; à Vanes! npar un térrain la sépurant du boulevard: à l'est. par le marché aux bois. L'alignement sern donné par le service des travaux publies après payement au commissarial de police du droit fixe de un frane prévu par l'arrèlé du 23 Juin 1900. Le Présent permis esl personnel et ne peut èlre transiééré sans l'agrément de l'Administration. L'Administralion se réserve expressément le droit de retirer la présente autorisation lorsque l'intéréêt public où loutes autre circonstances, quelles qu'elles sorent, l'exiceront. sans que le bénéficiaire puisse préleindre à une indemnilé queleonque.

Le Gouverneur, CHapon-Baissac